Décision 26-DCC-201 du 13 octobre 2026

relative à la prise de contrôle conjoint de deux fonds de commerce dans la distribution à dominante alimentaire par M. Gherardi et l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 13 octobre 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	M. Gherardi et l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (ACDLec)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	deux fonds de commerce dans la distribution à dominante alimentaire à Rambouillet (78)

Lire

Le texte intégral
126.43 Ko